

Agence Locale de Prévention et de Médiation Sociale

Association loi 1901 Reconnue d'intérêt général, 3, rue Jean-Baptiste Charcot,
17000 La Rochelle tél 05 46 41 32 32 – fax 05 46 44 73 12 – [mail contact@alpms.fr](mailto:mail_contact@alpms.fr)

« La médiation sociale est définie comme un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose. »

Ce service proposé gratuitement aux habitants des communes et des quartiers de l'Agglomération de La Rochelle est financé par :



NE LAISSONS PAS SE DEGRADER NOS RELATIONS DE VOISINAGE

Dans les communes de la CDA de La Rochelle, les services de médiation sociale de jour et de nuit sont disponibles pour vous aider en cas de conflit de voisinage, de dégradation, de tapage, de nuisance.

VOUS POUVEZ CONTACTER les services de Médiation

De jour :

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h, samedi de 14 h à 19 h.

Tél : 06.70. 80. 88. 93 ou 06.70. 80. 88. 91

De nuit :

du lundi au dimanche de 19h à 2h Tél : 05. 46. 41. 32. 32



Restons bons voisins !